



Bonjour Staff, merci pour votre confiance. Voici votre e-revue juridique hebdomadaire 100% profilée selon les secteurs suivants :

- Audiovisuel & Cinéma
- Presse & Edition
- Propriété intellectuelle
- Publicité & Marketing
- Numérique & E-commerce
- Image & Photographie
- Données personnelles
- Spectacles vivants

Avec votre accès, vous bénéficiez des services Premium suivants : i) Licence de reproduction de 15 articles / mois sur tous vos supports ; ii) Questions / Réponses juridiques gratuites ; iii) Avocat ? votre référencement sur [Lexsider.com](https://www.lexsider.com) et mise en relation client gratuite.

Merci à tous nos abonnés, récents ou plus anciens qui nous suivent : Europacorp / ARTE TV / Lagardère Active / Groupe La Poste / INA / Ouest France / Vinted....

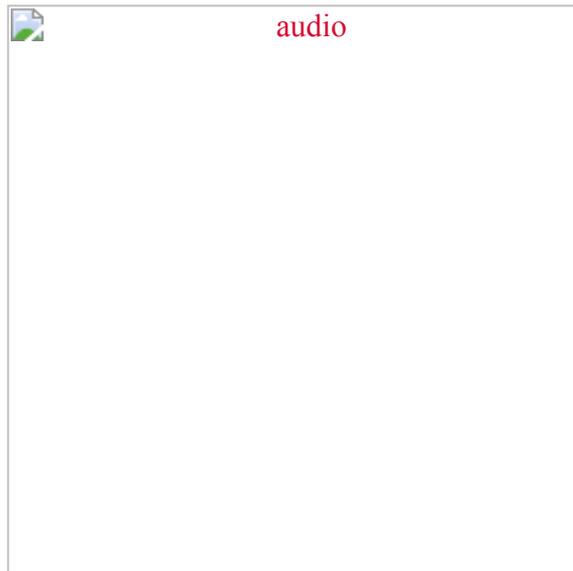
Bonne lecture. La Rédaction

Audiovisuel | Cinéma

Demander la reprise d'une chaîne sur un bouquet ADSL

En cas de refus d'un opérateur de distribuer une chaîne sur son bouquet, il convient de saisir le CSA.

Lire



Du statut de pigiste à celui de journaliste présentateur



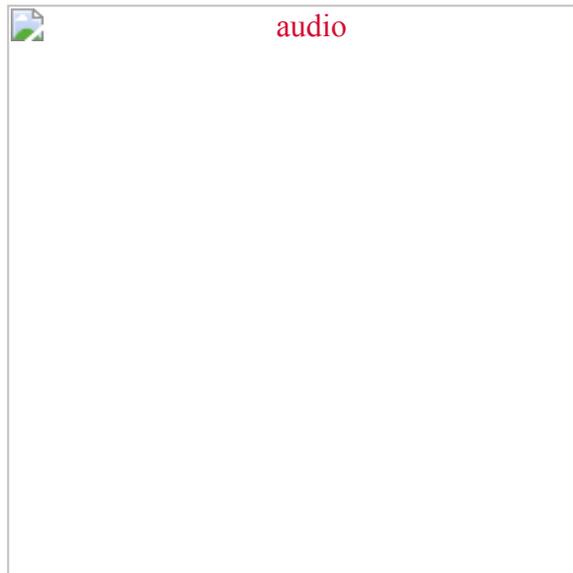
Un pigiste indépendant ayant eu pour occupation principale et rétribuée de préparer et présenter deux émissions hebdomadaires diffusées sur TL7 sur un club de football, a obtenu la requalification de son statut en celui de présentateur journaliste professionnel. L'ensemble de la collaboration des parties a également été requalifiée en CDI.

Lire

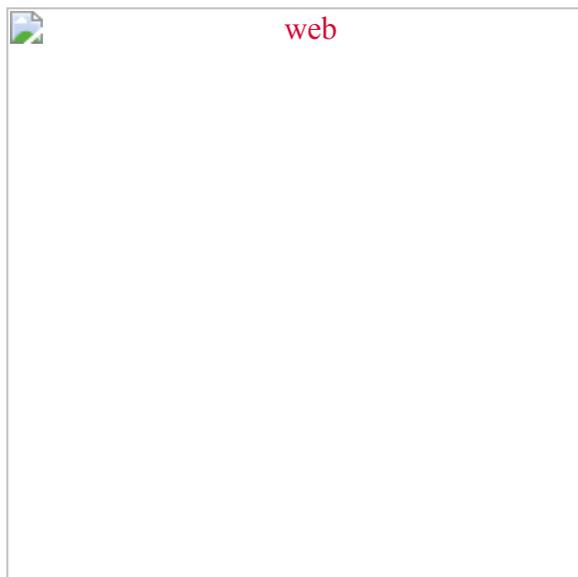
Taxe sur les éditeurs : CSTAR déboutée

La société CSTAR a demandé en vain la décharge de sa taxe sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision acquittée au titre des années 2014 et 2015 (près de 800 000 euros).

Lire



Contester les chiffres de Médiamétrie



Prétendant que les méthodes utilisées par l'institut de sondage Médiamétrie dans son activité de mesure des audiences des radios, manqueraient de fiabilité et minoreraient ses résultats d'audience, la SAS Sud radio, qui exploite la station de radio éponyme, a, sans succès, fait assigner la société Médiamétrie aux fins de voir ordonner un expertise judiciaire.

Lire

Presse | Edition

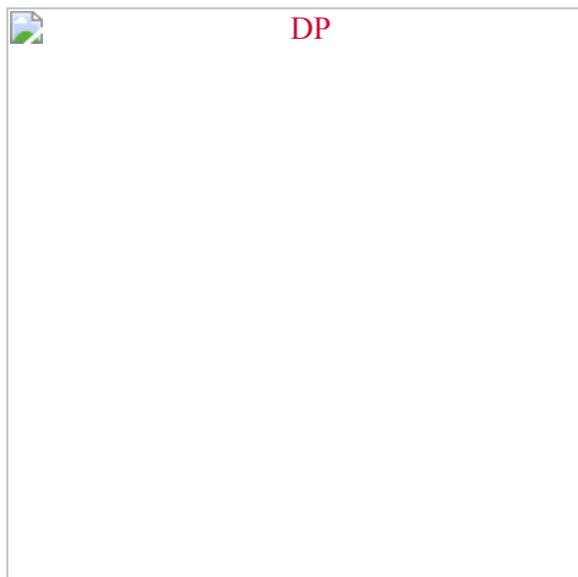
Paralyser la diffamation par la preuve de vérité

Il est possible d'échapper à une condamnation pour diffamation en établissant la vérité des faits diffamatoires. Toutefois, aux termes des dispositions de l'article 55 de la loi du 29 juillet 1881, quand le prévenu veut être admis à prouver la vérité des faits diffamatoires, il doit, dans le délai de 10 jours après la signification de la citation

Lire



Avis négatifs sur une société : quel risque de concurrence déloyale ?



L'éditeur d'un site internet publiant des avis clients sur les prestations de sociétés peut être condamné sur le fondement de la concurrence déloyale. En effet, est susceptible de constituer un acte de concurrence déloyale la tenue d'un propos ou la divulgation d'une information, même exacts, dès lors qu'elle tend

Lire

Publication des décisions de condamnation entre concurrents

Communiquer sur une décision judiciaire, au demeurant définitive, si la transcription est fidèle et non tronquée, est licite. La divulgation, par une partie, d'une information de nature à jeter le discrédit sur l'autre constitue un acte de dénigrement

Lire



Diffamation par presse imprimée : quelle juridiction compétente ?



Un journal, même lorsqu'il a son siège social à Reims et qui publie des articles supposés diffamatoires, peut être poursuivi partout en France. En application de l'article 46

Lire

Propriété intellectuelle

Contrefaçon de droits d'auteur

Les créations originales du salarié doivent donner lieu à une cession de droits d'auteur. Le salarié d'une société, laquelle a pour activité la production et l'édition d'oeuvres et spectacles

Lire



Contrefaçon de droits d'auteur

Protection d'un Press Book



presse

Utiliser le Press Book de son ancien employeur expose le salarié fondateur de sa nouvelle entreprise à une condamnation pour concurrence déloyale. Pour démarcher ses clients, un salarié avait présenté à ses prospects, un Press Book en tous points similaire aux réalisations de son ancien employeur.

Lire

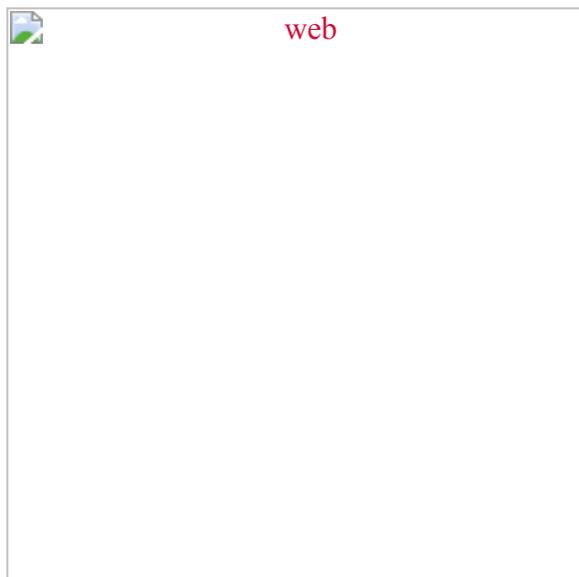
Propriété collective d'un logiciel

Un logiciel peut être une œuvre de collaboration. Dans ce cas, l'action en contrefaçon dudit logiciel suppose d'attraire en justice tous les coauteurs du logiciel sous peine d'irrecevabilité de l'action. En l'occurrence, un logiciel a été considéré comme ayant

Lire



Droit de critiquer une société : la contrefaçon exclue



Dans le cadre de son activité d'éditeur d'avis et de critiques sur des sociétés, un site est parfaitement en droit de reproduire la marque verbale des sociétés citées sans s'exposer à une condamnation pour contrefaçon de marque.

Lire

Publicité | Marketing

Réserver la marque de son concurrent sur AdWords

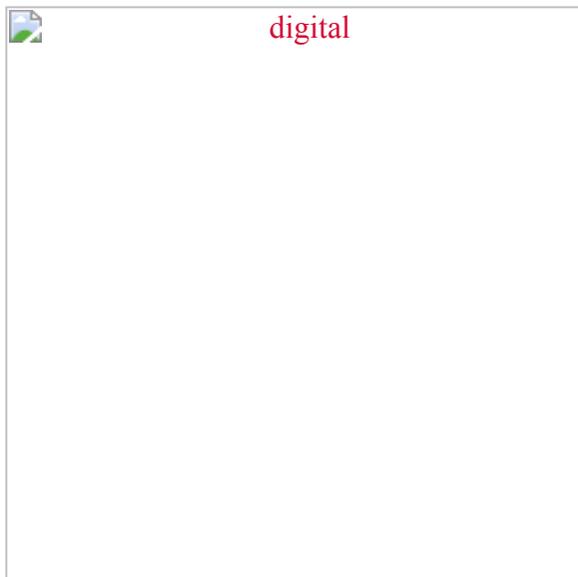
Thématique : Publicité | Marketing,
Publicité électronique

Il est légal de réserver sur AdWords, la marque d'un concurrent à titre de mot clef, dès lors que l'annonce affichée exclut tout risque de confusion avec le site dudit concurrent. Toutefois, certaines pratiques malicieuses de référencement peuvent être sanctionnées par la contrefaçon de marque.



Lire

1er sur l'internet mobile : Orange condamnée



Thématique : Publicité | Marketing,
Publicité comparative

La Société Réunionnaise du Radiotéléphone a obtenu la condamnation de la SA Orange pour une publicité par laquelle l'opérateur se présentait respectivement comme n°1 de la vitesse sur l'Internet mobile. Orange se revendiquait à tort « n°1 », en laissant croire que la comparaison incluait la couverture de son réseau

Lire

Mener une publicité comparative par les prix en toute conformité

Thématique : Publicité | Marketing,
Publicité comparative

Dans le cadre d'une publicité comparative,
le choix du nombre de comparaisons
comparés par l'annonceur relève de
l'exercice de sa liberté économique et la
jurisprudence considère qu'il est toujours
loisible à l'auteur d'une publicité
comparative

Lire



Publicité comparative illicite



Thématique : Publicité | Marketing,
Publicité comparative

La présentation commerciale d'un produit
(comparé à ceux de concurrents) ne
satisfait pas à l'obligation d'objectivité
requisse par les dispositions de l'article
L.122-1 du code de la consommation si elle
n'attire l'attention de la clientèle que sur ce
seul produit

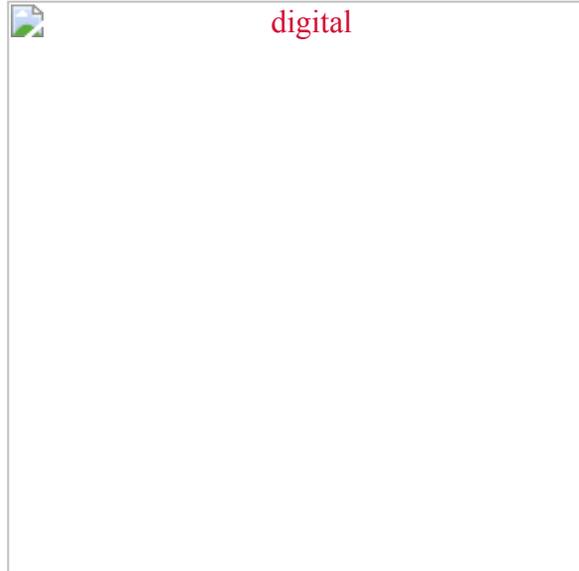
Lire

Numérique | E-commerce

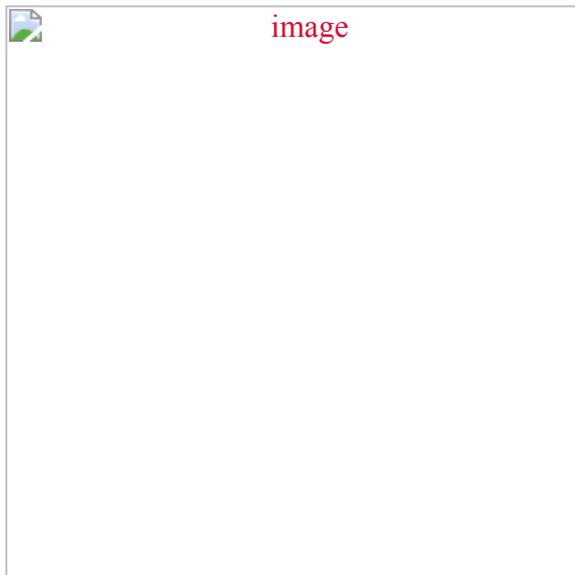
Distribution et restrictions de vente en ligne : risque maximal

Interdire ou restreindre de façon disproportionnée à ses distributeurs la vente en ligne expose le fabricant à une condamnation pour pratique anticoncurrentielle.

Lire



Locations Airbnb : l'autorisation préalable des Mairies illégale ?



Le régime des autorisations préalables en matière de location meublée de courte durée pourrait être contraire au droit européen. Les juges ont de nouveau renvoyé une question préjudicielle à la CJUE sur la légalité de l'article L 631-7 du code de la construction et de l'habitation.

Lire

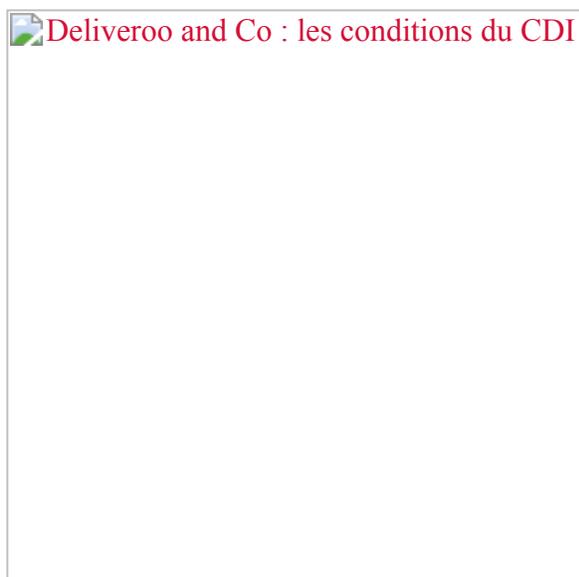
Contrat de commande de site internet : difficile rétractation

Avant de signer un contrat de commande / vente de site internet, attention à bien consulter les conditions de sortie. La majorité de ce type de contrats stipulent une indemnité de résiliation anticipée d'un montant conséquent.

Lire



Deliveroo and Co : les conditions du CDI



Les sociétés de livraison à vélo ou autres qui travaillent avec des indépendants (autoentrepreneurs) s'exposent à une requalification de leurs contrats de prestation de services en CDI si elles ont i) mis en place un système de sanctions ou assimilé et ii) géolocalisent leurs livreurs. En effet, le pouvoir de contrôle et de sanction sont les critères clefs du lien de subordination et donc de l'existence

Lire

Image | Photographie

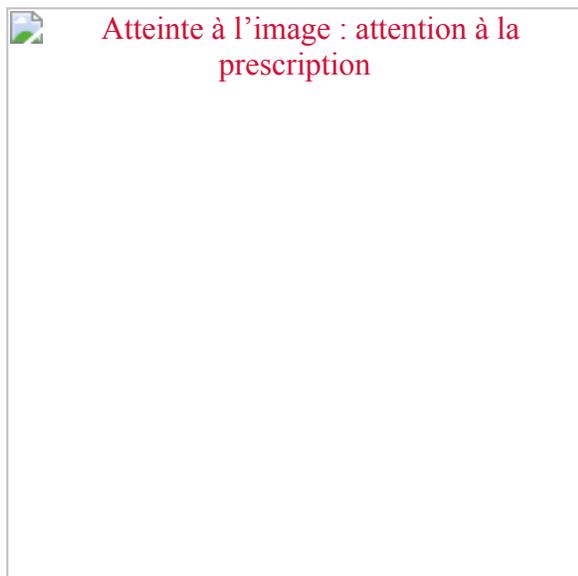
Atteinte à l'image commerciale d'une société

L'atteinte à l'image commerciale d'une société constitue un préjudice qui peut être réparé sur un fondement juridique distinct du dénigrement ou des délits de presse. La société CDC Habitat social a obtenu la réparation de son préjudice commercial

Lire



Atteinte à l'image : attention à la prescription



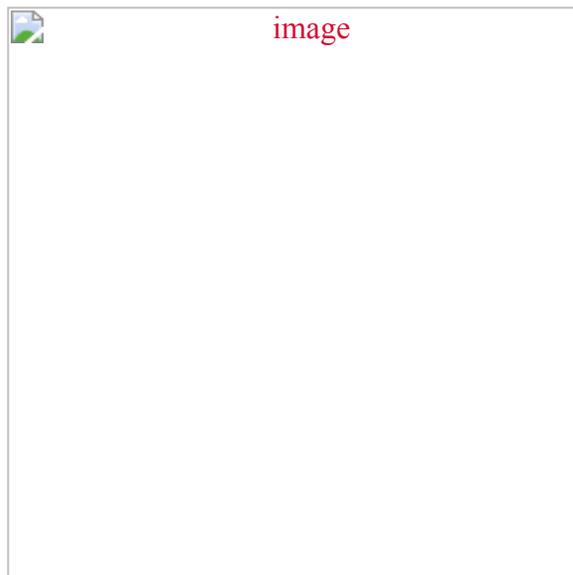
Les actions en violation du droit à l'image sont soumises à la prescription quinquennale posée par l'article 2224 du code civil.

Lire

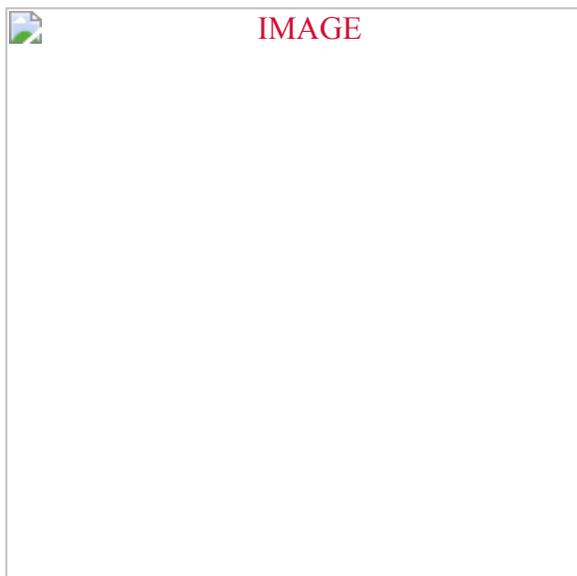
Image des personnalités publiques

Les personnalités publiques bénéficient du droit au respect de leur vie privée et de leur droit à l'image dans leurs moments de loisir et d'intimité.

Lire



Droit à l'image du salarié : l'absence de préjudice



L'atteinte au droit à l'image du salarié n'est indemnisable que si ce dernier établit l'existence d'un préjudice. En l'espèce, le salarié ne produisait au dossier aucun élément justifiant d'un préjudice

Lire

Données personnelles | RGDP

Covid-19 : le traitement des données de santé du salarié

La CNIL a procédé à un rappel de la législation sur la collecte de données personnelles en cette période de pandémie. Il s'agit de déterminer les conditions dans lesquelles il est possible de collecter, en dehors de toute prise en charge médicale, des données concernant des employés/agents ou visiteurs afin de déterminer

Lire



Reconnaissance faciale des lycéens : illégale en l'état du droit



Le déploiement des dispositifs de reconnaissance faciale n'est qu'exceptionnellement autorisé et doit répondre à des besoins spécifiques et proportionnés.

Lire

Données personnelles et frais professionnels des salariés

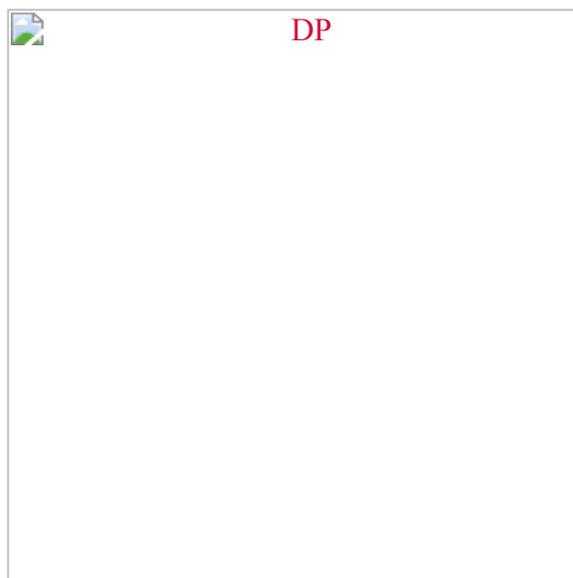
Même à l'état de projet, la mise en place d'une solution informatique de déclaration de frais professionnels permet aux délégués du personnel de demander une enquête.

Lire

Application permettant le contrôle du temps de travail des salariés

L'instauration d'un outil informatique qui a des effets importants sur les conditions de travail des salariés, par l'instauration d'un système de décompte du temps de travail effectif, est un projet important au sens de l'article L. 4612-8-1 du code du travail, qui doit être soumis au CHSCT sous peine d'être suspendu judiciairement.

Lire



Modification de charte informatique : le recours à l'expertise

Lorsqu'une instance temporaire de coordination des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été mise en place par l'employeur, cette instance est seule compétente pour décider du recours à une expertise au sujet d'un projet important

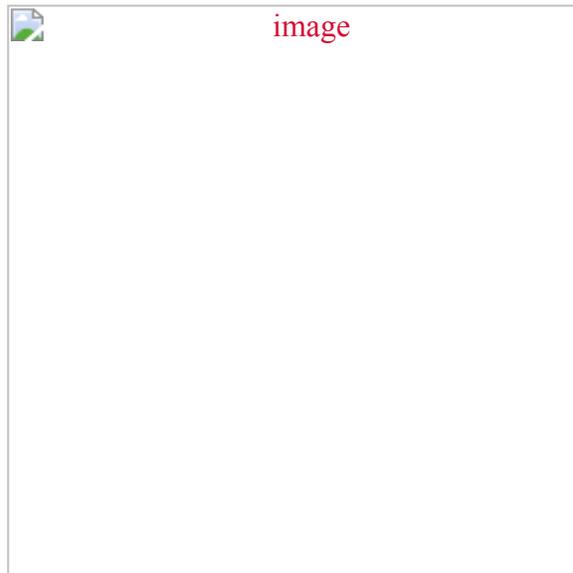
Lire

Spectacles vivants

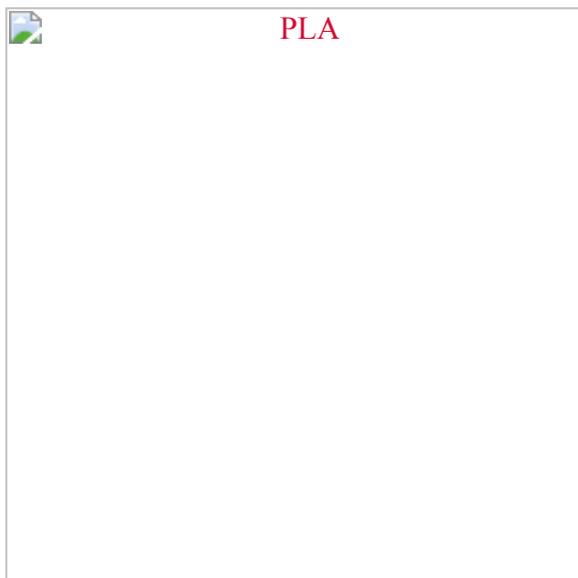
CDD d'usage : le secteur du cirque impacté

Les cirques ne sont pas non plus épargnés : si le recours aux CDD d'usage leur est autorisé, il ne doit pas répondre à un besoin permanent, de surcroît pour les fonctions techniques. Dans le contrat d'engagement d'un chef monteur, l'employeur ne justifiait pas du motif du recours au contrat de travail à durée déterminée d'usage

Lire



Obligation d'insonoriser les salles de spectacles



En présence de nuisances sonores, une commune, propriétaire d'une salle de spectacles, peut être condamnée sous astreinte, à réaliser des travaux d'insonorisation.

Lire

Accident pendant un feu d'artifice

En cas d'accident piéton, l'absence d'éclairage d'un ouvrage public (non déterminant) ne peut suffire à emporter la responsabilité pour faute par négligence de l'administration.

Lire



Spectacles et artistes bénévoles : l'URSSAF veille



Dans le cadre de l'organisation de spectacles vivants, soumettre des artistes bénévoles à un lien de subordination emporte requalification de la collaboration en contrat de travail (vis-à-vis de l'URSSAF). De surcroît, l'URSSAF est habilitée à s'appuyer sur la présomption

Lire

Contrats à Télécharger

Demande de rectification de dessin et modèle

Demande de rectification de dessin et modèle à déposer à l'INPI.

Lire

Déclaration de renonciation à un dessin ou modèle

Déclaration de renonciation à un dessin ou modèle à déposer à l'INPI.

[Lire](#)

Déclaration de prorogation de dessin et modèle

Déclaration de prorogation de dessin et modèle à déposer à l'INPI.

[Lire](#)

Contrat de cession de dessin et modèle

Modèle de contrat de cession de dessin et modèle à télécharger. Le Cédant est titulaire des droits sur le dessin et modèle suivant : Référence du modèle : Numéro d'enregistrement : Date de dépôt : Lieu de dépôt : Date de fin de validité : Classification de Locarno : Nombre total de modèle dans le dépôt : Objet : Déposant ...

[Lire](#)

[Unsubscribe](#) | [Manage subscription](#)

ACTOBA | 4 rue Froissart 75003 PARIS 01.44.01.52.51

Questions / Réponses juridiques de la semaine